

Zeitschrift: Études pédagogiques : annuaire de l'instruction publique en Suisse
Band: 69/1978 (1978)

Artikel: Réforme et prolongation de la formation des enseignants primaires dans le canton de Berne (1975-1978)
Autor: Merazzi, Claude
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-116707>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

qui fut établie à Berne en 1832. Il ne fut pas longtemps à l'œuvre pour que l'école normale devint la principale formation des instituteurs. Ensuite, au cours du XIX^e siècle, de nombreuses écoles normales furent créées dans le canton de Berne et dans les autres cantons suisses. Ces écoles étaient destinées à former des instituteurs et des institutrices capables d'enseigner dans les écoles primaires.

Réforme et prolongation de la formation des enseignants primaires dans le canton de Berne (1975–1978)

par Claude Merazzi

1. Le maintien de l'école normale comme voie de formation des enseignants primaires

C'est aux écoles normales que le régime libéral bernois confia au XIX^e siècle, dès les années trente, la formation des futurs enseignants de l'école obligatoire primaire.

La *Constitution bernoise*, adoptée par le peuple le 31 juillet 1831, mentionnait que « chacun doit donner à la jeunesse qui lui est confiée le degré d'instruction fixé pour les écoles primaires » et que « le soin de l'éducation et de l'instruction de la jeunesse est le devoir du peuple et de ses représentants ».

Aussi le *Décret sur l'établissement d'écoles normales du 17 février 1832* fixait-il qu'il « sera successivement fondé dans tout le canton des établissements nécessaires pour former des maîtres d'école », le cours d'études d'une durée de deux ans se proposant notamment pour buts de « pénétrer les élèves de l'importance et de la sainteté des devoirs d'un maître d'école, de former leur caractère de manière à le rendre propre à l'état de régent, de leur donner une bonne méthode d'enseignement et de leur procurer les connaissances nécessaires... ». Dès 1833 le Gouvernement et le Parlement bernois prirent les mesures nécessaires en vue de l'ouverture de plusieurs écoles normales dans les deux régions linguistiques du canton (notamment ouverture de l'Ecole normale des instituteurs de Porrentruy en 1837 et création de l'Ecole normale des institutrices de Delémont en 1846).

La *Loi sur l'organisation de l'instruction publique du 24 juin 1856*, qui est à l'heure actuelle encore une des pièces maîtresses de l'organisation scolaire du canton de Berne, définit clairement la mission des écoles normales et ne manque pas de souligner déjà la nécessité d'une sorte de formation continue pour le corps enseignant: « Les écoles normales sont destinées à former théoriquement et pratiquement les instituteurs et institutrices capables et convenablement préparés à cet effet, comme aussi à fournir l'occasion de se perfectionner à des instituteurs déjà placés. »

De fait, l'école normale, en tant qu'institution de formation du corps enseignant primaire, n'a jamais été largement contestée dans le canton de Berne. Certes, dans la partie francophone, la Société pédagogique juras-

sienne, qui lors de son II^e Congrès en 1873 s'interrogeait déjà sur les moyens les plus propres à former les instituteurs, proposa en 1948 la fusion des deux Ecoles normales de Porrentruy et de Delémont en une Ecole normale jurassienne unique et mixte qui accueillerait des candidats détenteurs d'un certificat de maturité, reprenant à son compte les thèses de la Société pédagogique romande qui préconisait en 1924 la formation de l'instituteur par le gymnase. Mais ces propositions et d'autres n'ébranlèrent guère l'opinion généralement admise dans les milieux politiques et pédagogiques que l'école normale répondait le mieux aux exigences diverses de la formation des enseignants primaires et de la réalité de l'école bernoise.

La tradition et l'héritage du passé n'expliquent point cependant à eux seuls la confiance ainsi largement accordée à l'école normale. D'autres aspects importants permettent de comprendre que dès le début des travaux de réforme dans le canton de Berne, en 1975, on ne pouvait guère penser que ceux-ci conduiraient à une restructuration complète de la filière de formation des enseignants primaires et à l'abandon du modèle de l'école normale en faveur d'une formation empruntant la voie gymnasiale. Mentionnons notamment:

- la grandeur du territoire du canton de Berne, les caractéristiques de sa structure socio-économique, la diversité de ses régions, l'importance de la campagne et de ses traditions, les particularités de l'organisation de l'école obligatoire;
- l'importante politique de décentralisation des écoles moyennes supérieures (gymnases et écoles normales) menée par le Gouvernement et le Parlement bernois durant les années soixante et qui conduit à la création de nouvelles écoles normales, notamment à l'ouverture de l'Ecole normale de langue française de Biel en 1964;
- l'existence, dans la partie germanophone, d'écoles normales privées bénéficiant de subventions de l'Etat et dont l'existence n'aurait vraisemblablement plus pu être assurée dans le cadre d'une refonte complète de la structure de formation des enseignants nécessitant la création d'un Institut pédagogique de formation professionnelle théorique et pratique;
- la conviction que l'école normale représente pour certaines couches de la population une possibilité de première promotion sociale et culturelle;
- l'attachement également à une institution qui avait fait ses preuves et qui bénéficiait du soutien de larges milieux, notamment de la Société des enseignants bernois;
- la volonté manifeste et clairement exprimée de maintenir à l'intérieur du système scolaire bernois une filière particulière de formation générale accordant plus d'importance au cœur et à la main, selon l'expression de Pestalozzi, que ne le font traditionnellement les gymnases;
- le sentiment diffus que la récession économique, qui avait sérieusement entamé l'euphorie en matière de réforme scolaire, exigeait des solutions pratiques et facilement acceptables par les partis politiques, notamment du point de vue financier.

2. Le modèle de la formation récurrente par l'école normale

Aussi un large consensus se dessina-t-il fin 1976, après deux années de discussions intensives, de consultations diverses et d'études approfondies, en faveur du maintien de l'école normale et de son adaptation aux exigences nouvelles de l'enseignement primaire, la Direction de l'instruction publique faisant siennes les propositions du groupe de travail cantonal. Celles-ci préconisaient la prolongation de la durée de formation initiale de quatre à cinq ans pour les instituteurs et les institutrices; elles esquissaient également une conception globale de la formation comprenant trois aspects interdépendants, à savoir la formation initiale à l'école normale (cinq ans), une période de pratique de l'enseignement de une à trois années et une formation complémentaire d'une année (formation récurrente) permettant à l'enseignant de réfléchir sur sa pratique professionnelle et de se spécialiser notamment pour l'enseignement à un niveau déterminé de la scolarité obligatoire.

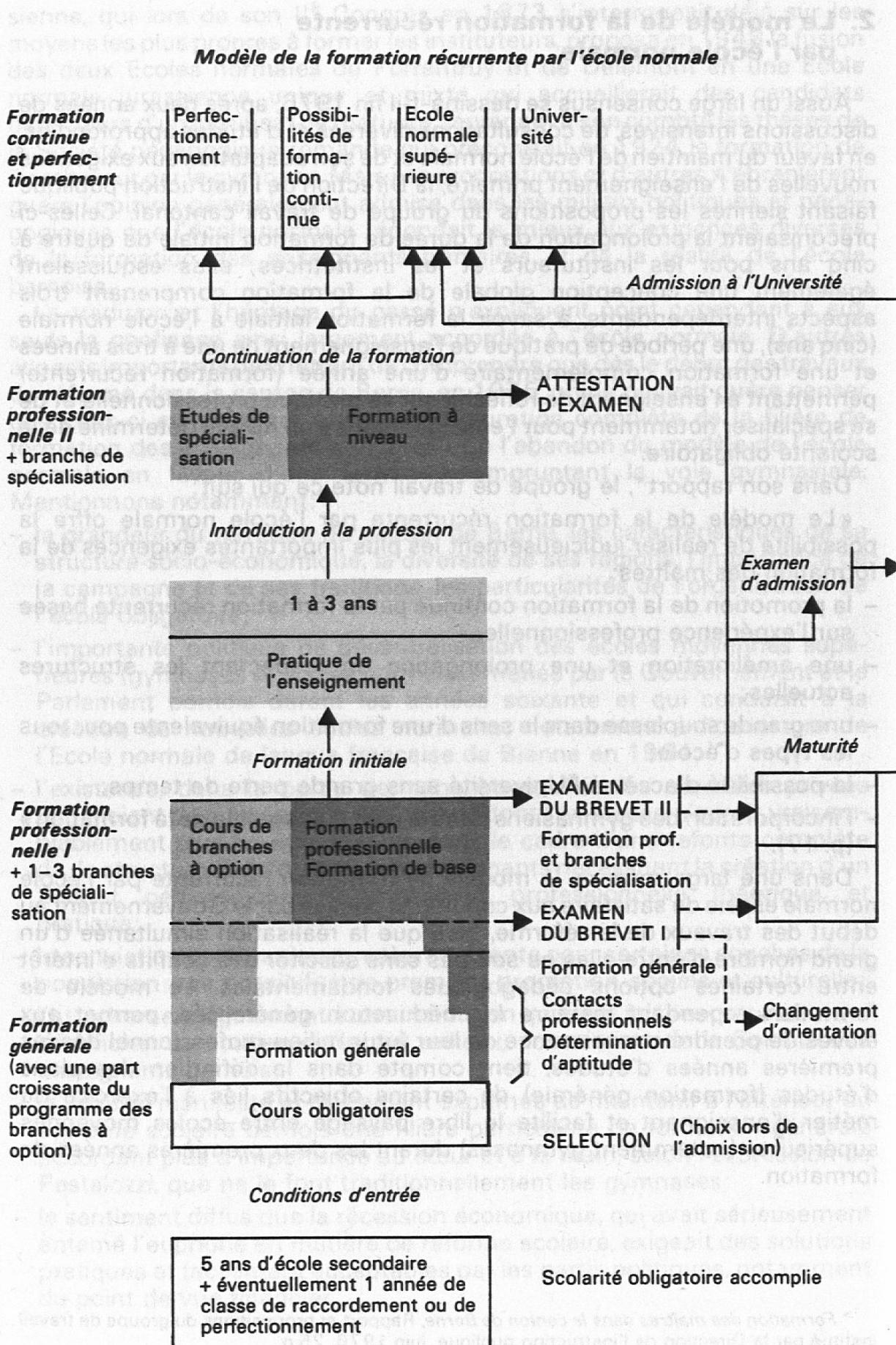
Dans son rapport*, le groupe de travail note ce qui suit:

« Le modèle de la formation récurrente par l'école normale offre la possibilité de réaliser judicieusement les plus importantes exigences de la formation des maîtres:

- la promotion de la formation continue par la formation récurrente basée sur l'expérience professionnelle;
- une amélioration et une prolongation en respectant les structures actuelles;
- une grande souplesse dans le sens d'une formation équivalente pour tous les types d'école;
- la possibilité d'accès à l'Université sans grande perte de temps;
- l'incorporation des gymnasiens dans le plan d'ensemble de la formation » (p. 17).

Dans une large mesure, le modèle de formation récurrente par l'école normale essaie de satisfaire aux conditions posées par le Gouvernement au début des travaux de la réforme, bien que la réalisation simultanée d'un grand nombre d'entre elles ne soit pas sans susciter des conflits d'intérêt entre certaines options pédagogiques fondamentales. Le modèle de formation cependant instaure la coéducation généralisée, permet aux élèves de prendre connaissance de leur futur milieu professionnel dès les premières années d'études, tient compte dans la définition des plans d'études (formation générale) de certains objectifs liés à l'exercice du métier d'enseignant et facilite le libre passage entre écoles moyennes supérieures (notamment gymnases) durant les deux premières années de formation.

* *Formation des maîtres dans le canton de Berne*, Rapport et propositions du groupe de travail institué par la Direction de l'instruction publique, juin 1976, 25 p.



Il institutionalise aussi la possibilité d'acquérir dans le canton de Berne, selon des modalités différencierées pour les deux régions linguistiques, le brevet d'enseignement primaire suite à l'obtention d'un certificat de maturité. Enfin, il reconnaît l'absolue nécessité de limiter à 36 le nombre de leçons hebdomadaires obligatoires.

3. Les objectifs fondamentaux de la réforme de la formation des enseignants primaires

En 1976 la Conférence suisse des Directeurs cantonaux de l'instruction publique publiait le *Rapport de la Commission pour la formation des maîtres de demain* dont les travaux avaient débuté en 1970 et qui s'était fixé les deux objectifs fondamentaux suivants: «fournir une base de planification pour la formation des maîtres et tracer les lignes directrices pour une coordination sur le plan suisse».*

C'est dire que les responsables de la planification de la réforme bernoise ont bénéficié pour leurs travaux des fruits d'un long processus de réflexion et de recherches; des réformes en préparation ou en cours dans d'autres cantons (notamment Argovie, Soleure, Zurich, Vaud, etc.), la naissance en 1976 de l'Association pour la Formation des Enseignants en Europe ** ont, par leurs multiples apports, contribué également à définir les aspects essentiels de ce champ problématique que sont l'organisation et la définition des objectifs de la formation des enseignants.

Aussi de nombreuses options fondamentales — que la littérature contemporaine consacrée à la formation des enseignants signale avec insistance — imprègnent-elles l'ensemble des propositions faites en vue d'améliorer la formation des maîtres primaires dans le canton de Berne:

- *redéfinition des objectifs, des contenus et des méthodes de la formation générale du futur enseignant (3 ½ ans d'étude)* en tenant compte notamment des aspects suivants:
 - exigences de l'art. 7 de l'Ordonnance sur la reconnaissance des certificats de maturité (ORM);
 - profil particulier de la formation générale de l'école normale qui vise à atteindre un certain équilibre entre les aspects intellectuel, affectif, pratique, artistique et physique du développement de l'individu;
 - nécessaire harmonisation et coordination des plans d'études des différentes disciplines pour faire si possible échec à la parcellisation du savoir et des compétences (maladie chronique des écoles moyennes supérieures);
 - intérêt et importance de l'interdisciplinarité et de la pluridisciplinarité de la formation générale du futur enseignant généraliste;
 - nécessité d'une coopération constante entre les formateurs d'enseignants (notamment team-teaching);

* Op. cit. p. 17.

** Association for Teacher Education in Europe (ATEE); Secrétariat: 60, rue de la Concorde, 1050 Bruxelles.

- importance de l'activité professionnelle ultérieure pour la définition de la formation générale (« pédagogisation des disciplines », selon l'expression de K. Frey) et des compétences scientifiques, psychologiques, pédagogiques et socio-politiques de la future profession;
- renouvellement actuel de l'école obligatoire en Suisse romande, suite aux efforts de coordination de CIRCE I, II et III (programmes, méthodes et surtout attitudes éducatives);
- nécessité de repenser les axes fondamentaux et la définition de ce que l'on appelle communément « culture générale » dans une société qui a vécu ces dernières décennies une mutation considérable (à titre d'exemple: importance des nouveaux agents d'acculturation et de socialisation);
- *élaboration d'une conception globale de la formation visant à établir des liens entre formation générale et formation professionnelle* (possibilité d'exploiter au maximum les potentialités offertes par les particularités de la structure institutionnelle de l'école normale);
- importance accrue de la *formation méthodologique* du futur enseignant (méthodologie générale, des disciplines, des degrés; technologie);
- *redéfinition des objectifs, des contenus et des méthodes de la formation professionnelle du futur enseignant* ($1\frac{1}{2}$ année) en tenant compte des options et des propositions du *Rapport de la Commission pour la formation des maîtres de demain*:
 - caractère scientifique de l'enseignement;
 - importance de la relation constante entre théorie et pratique;
 - nécessité de définir une structure de formation pratique permettant d'inscrire l'acte pédagogique de l'élève-maître dans une certaine durée scolaire réelle (objectifs relationnels);
 - choix d'une stratégie d'apprentissage et non de simple imitation;
 - relation avec la recherche pédagogique et l'innovation scolaire (objectifs limités en raison de la nature de l'institution);
 - *relation avec le perfectionnement des enseignants* (recyclage, formation continue) tant pour les formateurs que pour les élèves-maîtres;
 - *collaboration avec d'autres institutions de formation des enseignants, des groupes d'enseignants, des institutions de recherche*; (postulat: formation partiellement commune de toutes les catégories d'enseignants);
 - *redéfinition des formes et des structures d'apprentissage*
 - classe, groupes, travaux individuels,
 - cas-types et enseignement exemplaire,
 - importance de l'environnement proche,
 - collaboration entre formateurs / entre formateurs et élèves-maîtres.

4. La réforme de la formation des enseignants primaires dans la partie de langue française du canton de Berne

La réforme de la formation des enseignants primaires dans la partie de langue française du canton de Berne s'inspire du modèle de formation

récurrente et tente de réaliser les principes fondamentaux esquissés ci-dessus.

L'Ecole normale de Bienne — seule institution francophone de formation des enseignants primaires dans le canton de Berne, suite à la création du canton du Jura — a largement mis à profit l'autonomie qui lui a été octroyée dès le début des travaux de réforme par les autorités cantonales pour mettre sur pied une structure de formation originale, des plans d'études propres tenant notamment compte de l'évolution et des besoins futurs de l'école romande, une organisation nouvelle de la formation professionnelle faisant alterner enseignement théorique à l'école normale et stages de longue durée dans les classes de pratique. Plus de 60 personnes, de l'enseignant primaire au professeur d'université, ont ainsi participé activement pendant plusieurs années à la définition des objectifs de la formation des enseignants primaires et à l'élaboration des plans d'études.

Il n'est bien entendu pas possible de résumer en quelques lignes les aspects multiples de ce processus de réforme. Pour ce qui concerne la *formation générale* des enseignants, on peut signaler:

- *la redéfinition de l'ensemble des plans d'études* qui tiennent compte, tant du point de vue des contenus que des méthodes, des options fondamentales de la coordination romande (CIRCE), notamment en ce qui concerne la langue maternelle, la première langue étrangère, la mathématique, l'environnement, les activités créatrices, etc.;
- l'introduction de *l'étude obligatoire d'une deuxième langue étrangère* (anglais ou italien);
- une *initiation large aux moyens de communication de masse* (discipline obligatoire);
- *l'introduction de la philosophie* comme discipline obligatoire également;
- un *accroissement des possibilités d'options* pour les élèves dans le cadre de la formation générale durant les deux dernières années d'études;
- la concrétisation d'approches pluridisciplinaires par les «*unités de synthèse*»: au cours des trois premières années d'études, à six reprises, durant des périodes déterminées et sur la base d'une stricte coordination, la plupart des disciplines de la formation générale consacrent une partie ou la totalité des leçons à éclairer une grande période historique, du Moyen Age au XX^e siècle; il s'agit d'aider l'élève à situer correctement faits et formes de représentations sur les axes synchroniques et diachroniques et de lui faire comprendre que les aspects littéraires, philosophiques, scientifiques, artistiques, etc. sont interdépendants.

Quant aux innovations fondamentales concernant la *formation professionnelle*, elles sont les suivantes:

- *redéfinition des plans d'études de psychologie et de pédagogie*;
- *introduction de la sociologie de l'éducation comme discipline indépendante*;
- étude de *l'administration et de l'organisation scolaire* selon les propositions du *Rapport sur la formation des maîtres de demain*;
- *formation méthodologique pour l'ensemble des disciplines obligatoires de l'école primaire* (le tableau des heures d'enseignement distingue nette-

- ment les leçons de formation générale et celles de méthodologie des disciplines);
- *nouvelle organisation de la formation professionnelle pratique* comprenant notamment:
 - *les leçons de démonstration*: ces leçons permettent aux maîtres de méthodologie, aux élèves-maîtres qui ont préparé minutieusement une ou des leçons de vérifier la valeur des considérations pédagogiques et didactiques qui ont présidé à l'élaboration de leur enseignement (micro-enseignement, leçons normales, leçons élaborées dans le cadre d'un projet interdisciplinaire);
 - *les stages de sensibilisation avec encadrement*: l'école normale, en tant que structure scolaire, implique en quelque sorte un choix professionnel à 16 ans déjà; il convient d'atténuer les effets de cet inconvénient; les stages de sensibilisation doivent permettre à des jeunes de 17–18 ans de prendre contact avec la réalité scolaire quotidienne; durant ces stages, les élèves ont l'occasion de donner quelques leçons (selon leurs qualifications personnelles) et de s'occuper de groupes d'élèves;
 - *les stages professionnels dans les classes de pratique*
 - observation, préparation, organisation du travail, contacts avec la classe et le maître;
 - activité professionnelle sous la conduite d'un maître de classe de pratique;
 - analyse rétroactive et proactive de l'activité professionnelle à la fin de la semaine (séminaires avec la participation des élèves-maîtres, des maîtres de méthodologie, des maîtres de psychologie et de pédagogie, des responsables des classes de pratique).

5. Le tableau des heures annuelles d'enseignement à l'Ecole normale de Biel

Le tableau des heures annuelles d'enseignement qui figure ci-dessous n'est pas indicatif de la valeur de la formation (objectifs, contenus, méthodes et exigences). Il met cependant en évidence l'importance relative accordée à chaque domaine de la formation et aux différentes disciplines qui la composent (les heures annuelles d'enseignement sont réparties sur cinq années d'études, moyenne hebdomadaire: 35–36 leçons).

	Formation générale	Méthodologie	Total
I. LANGUES	37½	4½	42
Langue maternelle	16	3	19
1 ^{re} langue étrangère	11½	1½	13
2 ^e langue étrangère	10	—	10
II. COMMUNICATION	2	—	2
Total à reporter	77	9	44

		Formation générale	Métho- dologie	Total
	Total reporté	77	9	44
III. SCIENCES HUMAINES		16	3	19
Religion	2	1	—	3
Philosophie	2	—	—	2
Histoire	6	—	—	6
Instruction civique	2	1	—	3
Géographie	4	—	—	4
Méthodologie envir. I	—	1	—	1
(Voir également sous «formation professionnelle théorique»: psychologie, pédagogie et sociologie de l'éducation)				
IV. SCIENCES		33	5	38
Mathématique	15	2	—	17
Dessin technique	1	—	—	1
Biologie	7	—	—	7
Chimie	4	1	—	5
Physique	5	1	—	6
Hygiène	1	—	—	1
Méthodologie envir. II	—	1	—	1
V. ÉDUCATION ARTISTIQUE		14½	1½	16
Dessin / histoire de l'art	8	1½	—	9½
Activités créatrices manuelles	6	—	—	6
Ecriture	½	—	—	½
VI. ÉDUCATION MUSICALE		15	1	16
Education musicale / Chant	7	1	—	8
Chant choral	3	—	—	3
Instrument	5	—	—	5
VII. ÉDUCATION PHYSIQUE		13½	1½	15
VIII. FORMATION PROFESSIONNELLE THÉORIQUE		12	7	19
Pédagogie	4	—	—	4
Sociologie de l'éducation	2	—	—	2
Psychologie	5	—	—	5
Législation administration scolaire	1	—	—	1
Méthodologie générale	—	3	—	3
des degrés	—	2	—	2
des disciplines	—	*	*	*
Projet interd. professionnel	—	2	—	2
IX. FORMATION PROFESSIONNELLE PRATIQUE		—	3	3
Démonstration / M.-T.	—	3	—	3
Stages (classes de pratique, voir sous XII)	—	—	—	—
X. OPTIONS		7	—	7
Option I	3½	—	—	3½
Option II	3½	—	—	3½
XI. TECHNIQUE DE TRAVAIL		1	—	1
	Total	151½	26½	178

* Voir sous «Méthodologie des différentes disciplines».

XII. STAGES

<i>Stages de sensibilisation avec encadrement</i>	4 ^e , 2 ^e semestre: 1½ semaine
<i>Stages professionnels (classes de pratique)</i>	3 ^e , 2 ^e semestre: 1½ semaine
	2 ^e , 2 ^e semestre: 4 semaines
	1 ^{re} , 1 ^{er} semestre: 5 semaines
<i>Stage hors milieu professionnel</i>	1 ^{re} , 2 ^e semestre: 4 semaines
	2 ^e , 2 ^e semestre: 4 semaines
	(dont 1 pendant le temps d'école)

XIII. CAMPS DE SKI ET/OU DE MONTAGNE

5^e: 1 semaine
4^e: 1 semaine
3^e: 1 semaine

XIV. SEMAINE(S) D'ÉTUDES

5^e-1^{re}: 1-2 semaines

XV. VOYAGE D'ÉTUDES

1^{re}: 1 semaine

6. Le processus de la réforme de la formation des enseignants primaires

La réforme de la formation des enseignants primaires a été conçue dans le canton de Berne comme un processus dynamique, ouvert, systématique et permanent.

Durant la *phase d'information et de recherches* (1975), toutes les instances scolaires et administratives concernées par la formation des enseignants ont été consultées lors de nombreux entretiens. Près de 300 enseignants primaires de langue française ont répondu à un important questionnaire concernant les objectifs et les options de la future formation*. Les maîtres aux écoles normales, la Société des enseignants bernois, la Société pédagogique jurassienne ont été constamment associés aux travaux de la réforme.

Au cours de la *première phase de planification* (1976-1977), qui allait aboutir en février 1978 à la décision du Grand Conseil de prolonger d'une année la formation des enseignants primaires, les responsables du projet de réforme ont constamment veillé à maintenir ouvert et dynamique le processus en cours. Durant cette période, dans la partie francophone du canton, une douzaine de groupes de travail élaboraient des projets de plans d'études pour les différents domaines de la formation. En avril 1977, par arrêté, le Gouvernement bernois demandait à la Direction de l'instruction publique de procéder aux premiers travaux de planification pouvant éventuellement conduire à une nouvelle prolongation de la formation sous la forme d'une année d'études complémentaire (année récurrente, après une à trois années d'activité professionnelle). En février 1978, le Grand Conseil reprenait à son compte cette proposition et demandait de plus l'élaboration jusqu'en 1982 d'une conception globale de la formation pour toutes les catégories d'enseignants du canton de Berne.

D'autres faits ont contribué à éclairer de façon nouvelle la réforme de la formation des enseignants primaires dans le canton de Berne: notamment

* Réforme et prolongation de la formation des enseignants primaires: questionnaire à l'intention des membres du corps enseignant primaire de la partie française du canton, résultats et commentaires. Feuille officielle scolaire du canton de Berne N° 14, 31 décembre 1975, pp. 616-629.

— véritable reconnaissance de la valeur de la formation dispensée par l'école normale — les *Recommandations de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique* concernant l'accès sans examen préalable aux universités des détenteurs d'un brevet d'enseignement primaire acquis au terme de 5 ans d'études à l'école normale*, ou encore les résultats de la procédure de consultation suite à la publication du *Rapport sur la formation des maîtres de demain***.

Actuellement la réforme de la formation des enseignants primaires est entrée dans une *deuxième phase de planification*: l'organisation générale de la formation a été mise en place, la grille des heures d'enseignement pour les 5 années est élaborée, les plans d'études sont à l'examen, le profil de la formation professionnelle s'esquisse lentement***. L'obligation faite aux groupes de travail de ne pas se limiter à des déclarations de principe, à des formulations larges et vagues lors de l'élaboration des plans d'études a conduit toutes les instances de planification à définir de façon précise et détaillée les objectifs, les contenus et les méthodes d'apprentissage des différentes disciplines, en tenant compte pour toutes les branches d'enseignement d'un plan identique. Ce gonflement du curriculum est un des traits caractéristiques des réformes scolaires contemporaines. Il représente cependant une des conditions essentielles permettant l'évaluation de la valeur effective d'une réforme.

Présentement l'Office de recherche et de planification pédagogiques du canton de Berne élabore une *stratégie d'évaluation formative* qui devrait permettre de saisir l'importance de l'innovation (contenus, méthodes et surtout attitudes) et de la réalisation concrète des postulats qui ont présidé à la réforme de la formation des enseignants. Menée en étroite collaboration avec les actants de la réforme, cette *troisième phase*, dont l'importance est essentielle, devrait permettre de porter un premier jugement sur la valeur réelle de la réforme et susciter également les adaptations que la pratique de la formation rendra nécessaires.

De fait la réforme de la formation devient en quelque sorte permanente, l'évaluation constante représentant une des justifications prépondérantes de la nécessaire *formation continue des formateurs*.

* Recommandations relatives à l'accès aux universités des détenteurs d'un brevet de maître primaire ou secondaire, approuvées lors de l'Assemblée annuelle ordinaire des 20 et 21 octobre 1977 à Vaduz par la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique.

** *Evaluation de la consultation sur le rapport Formation des maîtres de demain*, CDIP Bulletin d'information 12b, Genève, mars 1978.

*** Les documents (généralités, grille des heures, plans d'études, etc.) concernant la réforme de la formation des enseignants primaires de langue française dans le canton de Berne peuvent être obtenus auprès du secrétariat de l'Ecole normale de Bienne, 45, chemin de la Ciblerie, 2503 Bienne, tél. (032) 25 88 11.

*CLAUDE MERAZZI
Directeur de l'Ecole normale de Bienne
et responsable du projet de réforme
pour la partie francophone du canton de Berne*

Né en 1943, Claude Merazzi est licencié ès lettres de l'Université de Neuchâtel. De 1966 à 1974 il a enseigné la philosophie, le français et l'histoire au Gymnase français de Bienne. Directeur de l'Ecole normale de Bienne dès 1974, il assume la responsabilité de la formation professionnelle théorique des futurs enseignants primaires et des maîtresses enfantines francophones du canton de Berne. Présentement il préside la Conférence des directeurs d'institutions pour la formation des maîtres de Suisse romande et du Tessin.